

Les déchets

La production annuelle d'ordures ménagères de chaque Français a doublé en 40 ans. La gestion des déchets est devenue une problématique majeure de nos sociétés, d'autant plus que les collectivités chargées de gérer et d'éliminer ces déchets n'ont que peu de moyens d'en limiter la production. Depuis 2000, l'Agglo exerce la compétence exclusive de la gestion des déchets (collecte, traitement et valorisation). Avec 512 kg de déchets produits par an et par habitant, Saint Jean de la Ruelle se situe au-dessous de la moyenne nationale (594 kg/an/hab). Néanmoins, une marge de progression subsiste, notamment au regard des performances obtenues dans l'agglomération orléanaise.

1. UNE PRODUCTION DE DECHETS EN BAISSÉ

Avec une réduction des tonnages de déchets produits et une augmentation des déchets triés, Saint Jean de la Ruelle s'affiche comme un bon élève. Néanmoins, des efforts restent à faire pour réduire encore l'ensemble des tonnages.

Une baisse globale des tonnages

En 2008, la quantité globale de déchets produits (les ordures ménagères, déchets issus du tri sélectif, encombrants, déchets portés en déchetterie) représentait 140 650 tonnes, soit 512 kg par habitant. Cela constituait un bon résultat au regard de la moyenne nationale, qui s'établissait à 594 kg par habitant en 2007.

De plus, la politique de gestion et d'élimination des déchets de l'Agglo a permis de diminuer de 1,72% le tonnage de déchets produits entre 2001 et 2008.

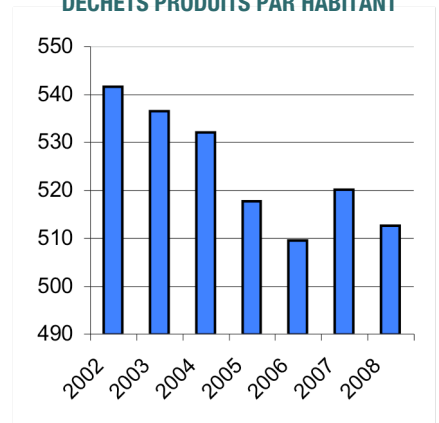
Moins de déchets ménagers résiduels

Si on considère plus précisément la production des déchets ménagers résiduels (déchets qui ne font pas l'objet d'un tri sélectif), Saint Jean de la Ruelle est, semble-t-il, dans les communes les moins avancées, avec une production de 279 kg par habitant, un ratio supérieur à la moyenne communautaire (261 kg par habitant).

Cependant, les quantités produites ont diminué de 3,7% (de 4 581 kg en 2007 à 4 410 kg en 2008). Ces déchets étant incinérés ou enfouis, leur diminution est donc un point très positif.



EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS PRODUITS PAR HABITANT



Source : rapport annuel 2008, Agglo

Entre 2007 et 2008, la quantité d'ordures ménagères résiduelles produite sur l'ensemble de l'agglomération a diminué de 2,7%.

Les déchets

Remarque : le développement du compostage individuel, en valorisant les déchets alimentaires, devrait permettre de réduire encore les quantités de déchets ménagers résiduels (voir plus loin).

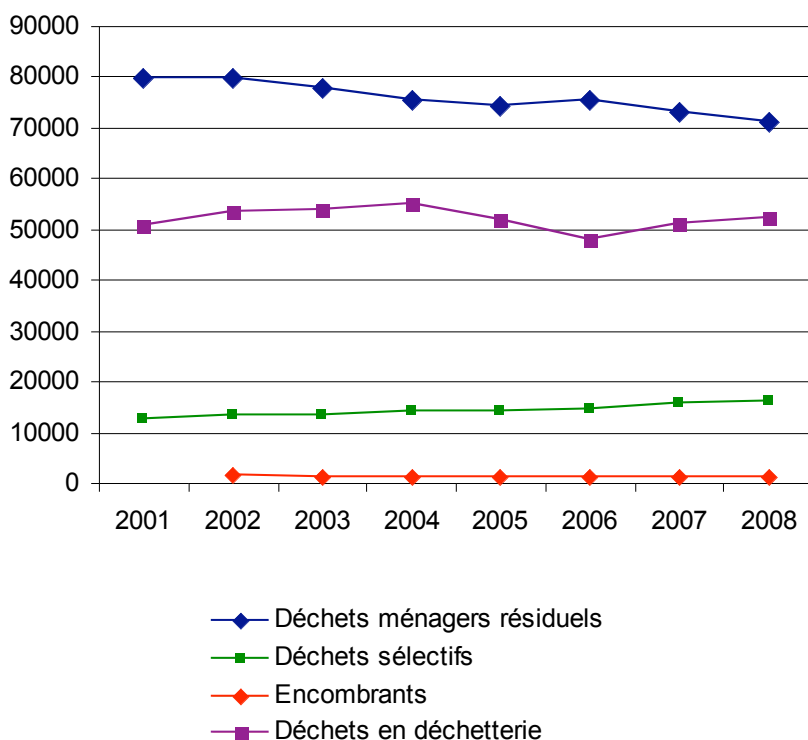
Les encombrants et les DEEE : une collecte qui reste stable

Les encombrants et les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) peuvent être apportés dans l'une des 6 déchetteries de l'agglomération ou sont collectés deux fois par an.

En 2008, la quantité d'encombrants collectée en porte-à-porte à Saint Jean de la Ruelle représentait 152 tonnes de déchets. Sur la période 2001-2008, la collecte de ces déchets est restée stable (graphique ci-dessous).

A Saint Jean de la Ruelle, les collectes (tri sélectif, ordures ménagères et points d'apport volontaire) sont assurées en régie. En revanche, la collecte des encombrants est effectuée par la société COVED.

Evolution des quantités de déchets produites sur le territoire communautaire, entre 2001 et 2008 (en tonnes)



Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, Agglo (2008)

Partage : La quantité toujours plus importante de la publicité dans les boîtes aux lettres est présentée comme un enjeu fort en matière de réduction des déchets.

2. ACCENTUER LE TRI SELECTIF

En matière de tri, les ménages stéoruellans ont réalisé des efforts : les quantités d'ordures ménagères ont diminué au profit de la collecte sélective. Toutefois, des efforts restent à faire pour valoriser davantage le contenu des poubelles, notamment le verre.

Les déchets

De bonnes habitudes de tri chez les stéoruellans : une collecte sélective qui progresse

La collecte sélective (emballages, bouteilles de lait, boîtes de conserve...) s'effectue à Saint Jean de la Ruelle, en porte-à-porte, une semaine sur deux. En parallèle, 24 points d'apport volontaire sont à disposition des habitants : 12 pour les corps plats (cartons, journaux...) et 12 pour les corps creux (bouteilles plastiques, conserves...).

Avec 47 kg produits par habitant (corps plats et corps creux), Saint Jean de la Ruelle affiche de bons résultats en matière de tri sélectif : la commune se place bien au-dessus de la moyenne observée à l'échelle de l'agglomération (37 kg/hab). Par ailleurs, la quantité de déchets triés progresse : 3,4% (2,8% à l'échelle de l'agglomération).

Remarque : le manque de données ne permet pas d'évaluer la performance de tri dans chaque quartier. La quantité de déchets issue du tri sélectif est souvent plus faible dans les quartiers d'habitat collectif, où le tri s'effectue en apport volontaire et non en porte à porte.

Mais une collecte de verre qui s'essouffle

Bien que la quantité de verre collecté ait augmenté sur l'ensemble du territoire communautaire, elle a baissé à Saint Jean de la Ruelle (-7,1%). La commune se place alors bien en dessous du ratio moyen observé sur l'agglomération (21,3 kg/hab) avec un tonnage de 14,3 kg par habitant.

Accentuer les efforts en matière de recyclage

La quantité d'ordures ménagères collectées diminue au profit de la quantité de déchets collectés. Cette évolution, très positive au regard du développement durable, montre que les stéoruellans modifient leurs habitudes de tri. Néanmoins, le taux de tri sur la commune reste faible - il était de 18,6% en 2008 (18,3% à l'échelle communautaire). A titre d'exemple, le plan d'élimination des déchets d'Ile de France fixe comme objectif un taux de tri de 25% en 2020. C'est donc un axe de progression certain pour Saint Jean de la Ruelle comme pour l'ensemble de l'agglomération orléanaise.

Par ailleurs, si on considère l'augmentation du taux de refus (encadré), il apparaît nécessaire d'améliorer le produit de la collecte sélective : par exemple, le verre est souvent jeté avec le tout-venant. L'intervention d'ambassadeurs du tri auprès des habitants (12 devraient être engagés par l'Agglo) pourra certainement relancer les bonnes pratiques.

L'Agglo a réalisé un guide du tri afin d'inciter les habitants à développer de bonnes habitudes (les lieux de collecte, les types de déchets recyclables etc.).

La collecte du verre s'effectue en point d'apport volontaire. 35 colonnes de verre étaient implantées dans la commune en 2008.

L'élaboration du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Loiret (actuellement en cours de validation) devrait permettre de fixer des objectifs à l'horizon 2020 (performance de tri, baisse des tonnages...).

Le taux de refus (la part d'erreur que l'habitant commet dans le tri) a augmenté entre 2007 et 2008 (de 13,2% à 15,1%).

Les déchets

Le taux de diversion (qui correspond au rapport entre l'ensemble des tonnages triés - collecte sélective et verre - et l'ensemble des tonnages) atteint 17,8% à Saint Jean de la Ruelle (61,3 kg/hab), un ratio légèrement inférieur à celui observé à l'échelle de l'agglomération (18,3%). Ce taux indique, concrètement, la part des déchets qui ne sont pas incinérés mais recyclés.

Partage : Plusieurs participants estiment qu'ils manquent de consignes claires pour le tri. Par ailleurs, les bacs à compost sont affectés à un logement, non aux propriétaires : en cas de déménagement, les nouveaux occupants ne reçoivent aucune explication sur le fonctionnement du composteur.

3. UNE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS

L'AggIO a engagé un plan de modernisation et d'optimisation des collectes. L'enjeu est de réduire la production de déchets traités, cela passe notamment par le développement du compostage individuel.

Une collecte qui se réorganise à l'échelle de l'AggIO

L'AggIO assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM), à Saran, assure le tri (emballages ménagers, journaux), l'incinération des déchets ménagers résiduels, le compostage et le traitement des déchets des activités de soin.

Le territoire communautaire accueille également 6 déchetteries (gérées par la société ONYX), mais aucune n'est présente sur le territoire stéoruellan. Les plus proches sont celles de Saran et d'Ingré.

Les déchetteries collectent : les végétaux, les ferrailles, huile de vidange, batterie, déchets toxiques, verre, carton, papier, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)... Elles sont accessibles à tous mais le volume est limité : 3m³ pour les particuliers et 5m³ pour les professionnels.

Afin d'achever le plan d'optimisation des collectes sur l'ensemble de l'agglomération (refonte des circuits de collecte, généralisation des containers de tri), l'UTOM a besoin d'être modernisée : actuellement, les multi matériaux (mélange de corps plats et corps creux) ne peuvent pas y être traités et sont transférés au centre de tri de Mur-de-Sologne, à 66 km au sud d'Orléans. Cela représente des coûts financiers et environnementaux (pollutions liées aux déplacements).

Partage : La diminution des tonnages des déchets produits ne s'est pas traduite par une réduction de la fréquence des collectes.

La quantité de déchets incinérés a augmenté de 7,21% entre 2007 et 2008.

Il n'a pas été mis en place de taxe spécifique pour l'enlèvement des déchets des commerçants et des entreprises. Tout professionnel peut accéder aux déchetteries de l'agglomération sous réserve d'avoir signée une convention avec l'AggIO. La grille tarifaire établie vise à favoriser le tri et, dans une certaine mesure, à responsabiliser les professionnels.

Les déchets

Une valorisation énergétique des déchets

Les déchets exclus du tri sélectif (90,3% sont des ordures ménagères résiduelles) sont acheminés vers l'UTOM pour être ensuite incinérés dans 2 fours (7 tonnes par heure sont incinérées dans chaque four).

Leur combustion permet de fabriquer de l'électricité (48 024 Mwh en 2008 pour 104 758 tonnes de déchets). Une partie de l'énergie produite est consommée pour les besoins du site (9 324 MWh) et le reste est revendu à EDF (39 048 MWh).

Les déchets ultimes issus de la combustion sont ensuite transférés dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) à St Aignan des Gués ou Chevilly.

Une expérimentation positive du compostage

Les déchets verts, à faible pouvoir calorifique, n'ont pas besoin d'être incinérés. Selon l'Ademe, les déchets biodégradables représentent en moyenne un tiers des poubelles, d'où l'intérêt pour les collectivités de favoriser le compostage. Depuis 2008, l'Agglo expérimente ce procédé chez les particuliers.

11,8% des foyers stéoruellans sont équipés d'un composteur individuel. Les ménages peuvent ainsi composter leurs déchets alimentaires et ceux du jardin.

Selon une étude de l'institut de sondage LH2, les trois quarts des utilisateurs des composteurs individuels ne respectent pas les consignes de brassage, ce qui entraîne une forte production de méthane.

Les habitants équipés d'un composteur de l'Agglo ont au préalable, soit assisté à une réunion de présentation, soit visité la ferme biologique de l'association l'APACRETE et assisté à une démonstration de compostage.

L'Agglo a réalisé une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs. Il en ressort que :

- 66 % des utilisateurs sont attentifs à l'humidité, 55 % à l'aération et 34 % au mélange entre les matières carbonées et azotées
- 65 % n'ont subi aucune nuisance (insectes, odeurs et animaux pour les autres)
- 63 % compostent les déchets de cuisine et de jardin, 20 % ne compostent que les déchets de jardin
- 47% des utilisateurs affirment que l'attribution du composteur a modifié leur fréquence de présentation du bac à déchets ménagers à la collecte

➔ Il semble que l'expérience menée par l'Agglo soit plutôt réussie.

Forces

- Une augmentation des déchets triés au regard de la quantité des ordures ménagères : une baisse des tonnages
- Une valorisation énergétique des déchets incinérés
- Une expérimentation positive du compostage individuel

Faiblesses

- Un taux de tri encore faible

Opportunités

- La réorganisation de la collecte
- Le recrutement d'ambassadeurs de tri sur l'Agglo

Menaces

Pistes d'actions

- Développer des actions en faveur de la réduction des déchets à la source